

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3301)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 205

présenté par
M. Brindeau

ARTICLE 7

À la fin de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« des outre-mer »

les mots :

« de chaque territoire ultramarin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vient en soutien de nos collègues ultramarins. En effet, si nous notons l'évolution apportée en Commission pour la représentation des territoires d'outre-mer au sein du CESE, cet avancée nous paraît insuffisante. Il est nécessaire de préciser que chacun des territoires ultramarin doit être représenté.